

**Allocution de Monsieur le Directeur
Général des Impôts**

CREDAF

10 -14 mai 2004

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du CREDAF,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Il m'échoit l'honneur de vous souhaiter au nom de la Direction Générale des Impôts la bienvenue au Maroc et de vous remercier d'avoir choisi pour la deuxième fois d'y tenir notre assemblée Générale et notre colloque annuels.

La première rencontre consacrée à «l'examen du rôle de la fiscalité dans le financement des collectivités locales et à l'organisation de l'Administration» remonte à 1990.

Nous nous retrouvons aujourd'hui au Maroc après plus d'une décennie, pendant laquelle nos administrations fiscales respectives ont connu des évolutions importantes.

Cependant, Les défis actuels liés, essentiellement, à l'ouverture des économies, mettent ces administrations face à des enjeux qui impliquent des mutations dans leurs démarches visant à optimiser la mobilisation des ressources nécessaires au financement des dépenses publiques.

Plus que par le passé, les Administrations fiscales sont appelées à jouer un rôle nouveau et actif dans le processus de croissance, perçu à l'heure actuelle, comme générateur de la ressource fiscale potentiellement plus importante.

Les différentes rencontres du CREDAF nous ont donné l'occasion d'échanger nos points de vue en la matière.

Ils nous ont permis d'apprécier les avancées des uns et des autres dans la mise en oeuvre du processus de modernisation.

Ils nous ont surtout montré la pertinence de la politique fiscale fondée sur l'élargissement de l'assiette et sur une meilleure répartition de la charge fiscale.

Cette convergence de vision se décline sur le terrain en fonction des spécificités des environnements mais se traduit sur le plan de l'action des Administrations fiscales en des termes comparables, qui privilégient une nouvelle approche dominée par l'amélioration de leurs prestations.

Le rôle joué par le CREDAF dans l'émergence de cette vision, sa consolidation et son partage n'est plus à démontrer.

Une véritable culture de rapprochement des Administrations fiscales a été développée par notre organisation et soutenue par

un effort permanent de formation des cadres dirigeants de nos institutions à travers la multiplication de forums et de rencontres consacrés à l'affinement de nos démarches métiers.

Le choix pris dès le départ par le CREDAF de s'atteler à des actions pratiques répondant aux préoccupations des décideurs directement impliqués dans la gestion fiscale, n'est pas étranger à cette réussite.

Une des richesses de notre organisation, et non des moindres, est de permettre, pendant ces séjours, de connaître la culture du pays hôte. Cette fois-ci, le Maroc est fier de vous en offrir une fenêtre dans la ville impériale de Marrakech.

Le choix de la ville de Marrakech n'est pas fortuit : pendant longtemps, berceau de dynasties prestigieuses, ce site a acquis au fil des années, une réputation internationale qui en fait aujourd'hui l'une de nos meilleures destinations touristiques.

Cette rencontre est une opportunité qui nous est donnée pour vous faire part également de l'évolution qui caractérise notre système fiscal tant sur le plan législatif que sur celui de l'Administration.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du CREDAF,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nos administrations fiscales demeurent confrontées à la même problématique, celle d'un prélèvement suffisant pour financer les charges publiques dont les besoins s'expriment d'une manière de plus en plus accrue et celle d'un seuil de prélèvement optimal compatible avec le niveau d'épargne et d'investissement nécessaire au développement de nos économies.

L'expérience marocaine révèle que la conciliation entre ces deux objectifs nécessite une démarche progressive impliquant la participation des divers acteurs qui animent le champ économique.

Dans ce contexte l'évolution qui a imprimé le système fiscal marocain a été dominée par :

- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la baisse de la pression fiscale ;
- la rationalisation du dispositif d'incitation à l'investissement.

S'agissant de ce dernier volet, il était devenu nécessaire d'abroger les différents codes des investissements sectoriels et de les remplacer par une charte de l'investissement qui limite les exonérations sur le revenu et consacre l'encouragement fiscal par la réduction de la fiscalité grevant les coûts des investissements.

L'effort de rationalisation du système fiscal a été consolidé au lendemain « des Assises Nationales sur la Fiscalité de 1999 ».

Cet évènement a mis en exergue des recommandations issues d'un large débat d'experts et de partenaires tendant à améliorer notre fiscalité, recommandations qui se sont, pour la plus part, traduites dans les différentes lois de finances.

Elles concernent notamment :

- l'harmonisation des procédures fiscales en matière d'assiette, de vérification et de contentieux pour tous les impôts droits et taxes ;
- la suppression d'impôts devenus caducs ou de faible rendement en vue de simplifier le système fiscal et d'en améliorer le coût de gestion ;
- l'incorporation dans le droit interne de dispositions du droit fiscal international ;
- la réforme des droits d'enregistrement dans le but de moderniser, rationaliser et simplifier cet impôt tout en réduisant la charge fiscale.

S'agissant de la fiscalité locale gérée par la Direction Générale des Impôts à savoir l'impôt des patentes, la taxe urbaine et la taxe d'édilité, des mesures tendant à alléger la charge fiscale de ces impôts ont été prises corrélativement à des efforts de simplification et d'harmonisation.

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du CREDAF,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Les aménagements apportés au système fiscal marocain au niveau législatif ont nécessité également la réforme des structures et des méthodes de gestion qui ont porté notamment sur :

- la déconcentration des services et la décentralisation du pouvoir de décision ce qui a permis le raccourcissement des niveaux hiérarchiques et le rapprochement de l'administration aux usagers ;
- la réorganisation des structures opérationnelles selon une démarche de gestion de portefeuille (service des grandes entreprises, structure chargée de la fiscalité des personnes morales, structure chargée des personnes physiques, bureau d'accueil) ;

- la gestion du recouvrement de la T.V.A par la Direction Générale des Impôts ;
- la généralisation des technologies de l'information et la mise en œuvre d'un nouveau système d'information couvrant en plus des applications classiques (assiette, vérification, affaires juridiques) tout le volet qui a trait à la logistique et aux ressources, ainsi qu'à l'ouverture sur le public (portail, intranet, Internet), la télé déclaration, et le télé paiement sont en projet à court terme;
- le perfectionnement et la mobilité des ressources humaines ainsi que le renforcement de la formation;

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président du CREDAF,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le thème principal retenu pour la rencontre de cette année « **la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Administration fiscale** » est au cœur des préoccupations de nos départements respectifs.

Réfléchir de nouveau sur ce sujet, nous paraît d'un grand intérêt, étant donné la continuité qu'il permet par rapport aux thèmes déjà examinés lors de pareilles réunions.

Ce sujet revêt un caractère qui le rend toujours d'actualité. En effet, si les choix demeurent les mêmes et se focalisent sur l'amélioration des recettes, les méthodes pour y parvenir connaissent des innovations qu'il est utile de partager dans le cadre de cette rencontre.

Au cours de ces journées de travail, nous nous approcherons de près de ces méthodes qui seront développées en commissions traitant tour à tour :

- de l'élaboration des textes fiscaux ;
- de la gestion du contrôle fiscal ;
- de la gestion du contentieux et des affaires juridiques ;

Comme il est de tradition lors de nos rencontres, ces travaux seront affinés dans le cadre d'ateliers réservés cette année, respectivement, au rôle d'appui joué par les brigades de recherche et de recoupement en matière de contrôle fiscal et à l'arbitrage des choix fiscaux éclairés par l'expérience des lois de finances ou des réformes fiscales.

J'espère que les travaux qui vont animer cette rencontre seront couronnés de succès et je vous renouvelle mes vœux de bienvenue au Maroc tout en vous souhaitant un excellent séjour dans notre pays.